

Afrique occidentale



Bénin
Burkina Faso
Cap-Vert
Côte d'Ivoire
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Libéria
Mali
Niger
Nigéria
Sénégal
Sierra Leone
Togo



Des réfugiés reçoivent du petit bétail, destiné à faciliter leur intégration en Sierra Leone.

| FAITS MARQUANTS |

- Environ 12 000 Mauritaniens ont été rapatriés du Sénégal, 140 Sierra-Léonais de Gambie, 60 Libériens de Sierra Leone, 50 Libériens du Nigéria et 90 Togolais du Bénin. De petits groupes de réfugiés d'autres nationalités ont également regagné leur pays.
- Environ 880 demandes de réinstallation ont été déposées. Près de 40 réfugiés ont quitté la Gambie, la Guinée, le Nigéria et le Sénégal, 50 la Sierra Leone et environ 150 le Bénin pour être réinstallés dans des pays tiers.
- La clause de cessation du statut des réfugiés sierra-léonais ayant été invoquée à la fin de l'année 2008, plus de 5 000 passeports ont été délivrés. Les réfugiés sierra-léonais qui ont opté pour l'intégration sur place ont bénéficié d'une aide pour trouver des moyens de subsistance.
- Le HCR a adopté une approche intégrée axée sur le développement communautaire pour aider les réfugiés urbains et ruraux à obtenir des documents d'identité et à améliorer leurs moyens de subsistance.
- En collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, des ONG et des organisations régionales, le HCR a tenté de persuader les États d'intégrer les réfugiés dans leurs programmes de développement et de leur accorder le même accès à la terre, à l'éducation et aux soins de santé qu'aux ressortissants nationaux.
- Le HCR a participé à l'élaboration de plans d'urgence régionaux et nationaux en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Guinée-Bissau et a aidé ces États et les pays environnants à renforcer leurs capacités de prévention et d'intervention face aux situations de crise.



Environnement opérationnel

La situation politique et les conditions de sécurité sont demeurées précaires en Afrique occidentale. Les récents événements survenus en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Niger et dans la région de la Casamance, au Sénégal, ont montré la possibilité de voir éclater de nouvelles crises et la nécessité de les anticiper. De fortes inondations ont touché la majeure partie de l'Afrique occidentale en 2009, entraînant de graves conséquences humanitaires. Au Niger, la sécheresse a provoqué une crise alimentaire. Aucune avancée n'ayant été obtenue en direction d'un accord de paix en Casamance, le HCR a œuvré pour l'intégration sur place des réfugiés sénégalais installés en Gambie et en Guinée-Bissau.

Un grand nombre d'individus réfugiés en Afrique occidentale sont des exilés de longue date qui vivent en milieu urbain. Leur intégration socio-économique s'avère difficile, car la pauvreté et le chômage sont également répandus au sein des populations locales. Les cartes d'identité remises aux réfugiés au Sénégal et en Gambie ont expiré, limitant ainsi la liberté de mouvement de leurs détenteurs et leur accès aux services et aux moyens de subsistance. L'aspect positif est qu'aucun cas de refoulement, d'expulsion ou de détention injustifiée n'a été signalé dans la région au cours de l'année.

Réalisations et impact

Le HCR s'est efforcé d'obtenir un accès équitable à la détermination du statut de réfugié pour tous les demandeurs d'asile de la sous-région. Au Nigéria, le Gouvernement a délivré des cartes de résident de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à quelque 240 anciens réfugiés sierra-léonais. En Sierra Leone, les autorités ont pris en charge la détermination du statut de réfugié, et au Bénin, tous

les demandeurs d'asile ont obtenu l'accès aux procédures de détermination.

Au Sénégal, 62 pour cent des réfugiés et des demandeurs d'asile présents dans le pays disposaient en 2009 de documents d'identité individuels. Des négociations ont été entamées avec les Gouvernements gambien et sénégalais concernant la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés. Afin de renforcer le processus de détermination du statut suite à l'application de la clause de cessation pour les réfugiés sierra-léonais, le HCR a organisé des séances de formation à l'intention des Commissions nationales d'éligibilité au Sénégal et en Gambie.

Le HCR a préconisé des solutions durables, et en particulier l'intégration sur place, pour les populations résiduelles originaires de pays de la CEDEAO, conformément au Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement adopté par la Communauté. En novembre 2009, le HCR et la CEDEAO ont conclu un accord visant à mettre en œuvre en 2010-2011 des solutions durables pour les personnes réfugiées au Libéria, en Guinée, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone.

L'organisation a continué à plaider pour l'intégration des personnes relevant de sa compétence au sein du système éducatif. Les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste, à la santé publique ainsi qu'au VIH et au sida ont été incluses dans les stratégies régionales d'intégration sur place. Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'égalité d'accès aux services de santé, et notamment à ceux liés à la grippe H1N1, au VIH, au paludisme et à la santé génésique.

Contraintes

La situation socio-économique précaire qui règne dans la région et l'insuffisance des installations dans les zones de retour ont entravé la réintégration, l'intégration sur place et la création de moyens de subsistance.

La délivrance de certificats de naissance pour les enfants mauritaniens nés après 1989 et les procédures d'autorisation instaurées par la Mauritanie ont posé des problèmes tout au long du processus de rapatriement entrepris en 2009. Les informations relatives au statut des personnes réfugiées en Afrique occidentale sont souvent périmées ou indisponibles et le HCR n'a pas été en mesure d'y remédier faute de ressources.

Les crises qui sévissaient dans divers pays de la sous-région et la nécessité de diriger l'élaboration des plans d'urgence ont grevé les ressources du bureau régional. D'autres institutions des Nations Unies ont pris la direction de ces activités au niveau régional, ainsi qu'en Guinée-Bissau, au Mali et au Niger.

Opérations

Les opérations du HCR en **Côte d'Ivoire**, au **Ghana**, en **Guinée** et au **Libéria** sont décrites dans des chapitres distincts.

Au **Sénégal**, le bureau régional du Haut Commissariat à Dakar a offert protection et assistance à quelque 35 900 réfugiés et demandeurs d'asile présents dans la sous-région. En janvier 2009, les opérations du HCR au Bénin, au Ghana, au Nigéria, au Libéria, en Sierra Leone et au Togo ont été placées sous la responsabilité du bureau de Dakar. L'organisation a déposé environ 630 demandes de réinstallation pour 2 100 personnes provenant d'Afrique centrale et occidentale.

Au **Mali**, le HCR travaille auprès de 11 000 réfugiés et demandeurs d'asile. En avril 2009, l'organisation a lancé une opération d'enregistrement des ressortissants mauritaniens et a ouvert un petit bureau à Kayes, ville où résident la plupart des réfugiés. Quelque 10 500 réfugiés ont été enregistrés à Kayes et un petit nombre doit encore l'être à Bamako. Environ 80 pour cent des personnes enregistrées ont demandé à être rapatriées. L'organisation aidera les 20 pour cent restants à s'intégrer sur place.

La **Guinée-Bissau** accueille quelque 8 000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement des Sénégalais originaires de Casamance. Les Sénégalais réfugiés dans le nord du pays ont en particulier besoin de documents d'identité en cours de validité. Des dispositions ont été prises pour que leurs papiers soient renouvelés en 2010. Suite à l'application de la clause de cessation du statut des réfugiés sierra-léonais, le HCR a aidé la Commission nationale d'éligibilité à revoir le dossier de 80 d'entre eux. Près de la moitié de ces personnes ont demandé à être exemptées de cette clause, tandis que 35 autres optaient pour l'intégration sur place et recevaient des passeports.

En **Gambie**, le rapport de la mission conjointe d'évaluation menée fin 2008 a recommandé que la distribution de vivres, en particulier aux personnes ayant des besoins spécifiques, soit augmentée jusqu'à la fin 2009. Le HCR et ses partenaires ont élaboré une stratégie d'autosuffisance comprenant des activités agricoles et des projets « vivres contre travail » en faveur des réfugiés et des communautés locales vulnérables. Environ 1 030 réfugiés sierra-léonais ayant opté pour l'intégration sur place ont reçu des permis de séjour et de travail. Un partenariat avec une institution de microcrédit a permis aux réfugiés de solliciter de modestes prêts pour accroître leurs moyens de subsistance.

Compte tenu du faible nombre de réfugiés présents au **Burkina Faso**, au **Cap-Vert** et au **Niger**, le HCR ne possède pas de bureaux dans ces pays. Au Niger, environ 140 individus ont été reconnus d'emblée comme réfugiés et l'organisation les a aidés à obtenir des cartes de résident permanent ou des documents de naturalisation. En 2009, le HCR a formé la Commission nationale d'éligibilité à la détermination du statut de réfugié et dispensé des cours de protection internationale aux agents de la police et de l'immigration. En avril, le Burkina Faso a accordé l'asile temporaire à une vingtaine de Soudanais réfugiés au

Tchad dans l'attente de leur réinstallation. Au Cap-Vert, l'un des principaux pays de transit des migrants en route vers l'Europe, l'organisation a suivi la question des mouvements migratoires mixtes.

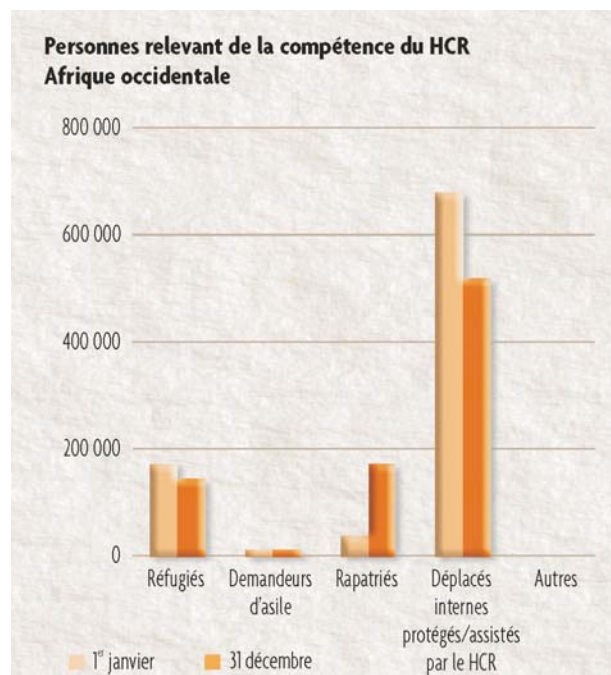
Quelque 12 000 réfugiés mauritaniens ont été rapatriés du **Sénégal** en 2009, ce qui porte à plus de 19 000 le nombre total des retours en provenance de ce pays. Tous les enfants nés au Sénégal sont rentrés munis d'un certificat de naissance. Les réfugiés mauritaniens installés en milieu urbain ont été profilés en mai 2009. Une opération de profilage menée au **Mali** a permis d'identifier quelque 10 000 réfugiés mauritaniens, dont environ 8 000 ont manifesté le désir d'être rapatriés.

En **Sierra Leone**, l'intégration sur place de plus de 9 000 réfugiés libériens a franchi une étape décisive avec la signature d'un accord leur garantissant le droit de posséder des terres pour un usage résidentiel et agricole. Environ 60 réfugiés libériens et deux réfugiés ivoiriens ont reçu une aide pour regagner leur pays et 50 individus ont été réinstallés. Quelque 5 000 Sierra-Léonais ayant opté pour l'intégration sur place en Gambie, en Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal ont reçu des passeports et certains ont bénéficié d'une aide pour trouver des moyens de subsistance, notamment par le microcrédit.

Au **Bénin**, les autorités ont mené une opération de vérification à l'intérieur et aux alentours du camp d'Agamé et ont enregistré près de 3 300 réfugiés. Quelque 160 réfugiés ont été rapatriés du Bénin, principalement en direction du Togo et du Tchad, et une vingtaine de demandes de naturalisation ont été traitées. Environ 150 réfugiés ont été réinstallés.

Au **Nigéria**, l'organisation a mis l'accent sur les solutions durables en encourageant l'intégration sur place de la population résiduelle (environ 9 100 réfugiés et 1 100 demandeurs d'asile, pour la plupart d'anciens réfugiés sierra-léonais et libériens) dans le cadre du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la CEDEAO.

Au **Togo**, une protection internationale a été apportée à plus de 9 200 rapatriés et 9 800 réfugiés. Tous ont reçu une assistance pour faciliter leur réintégration ou leur autosuffisance. Dans le cadre d'une action interorganisations, le HCR a commencé à remettre en état une structure de santé dans la région de Kara, où sont installés quelque 8 000 réfugiés ghanéens.



Informations financières

Le budget total du bureau régional en charge de l'Afrique occidentale a dépassé les 9,3 millions de dollars E.-U. Ce budget englobait les activités fondamentales couvertes par le budget annuel alloué au Burkina Faso, à la Gambie, à la Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Sénégal, ainsi que des projets de

rapatriement et de réinstallation et la gestion de l'entrepôt régional d'Accra. Il incluait également les fonds spéciaux alloués à la réinstallation des Soudanais réfugiés au Burkina Faso, les budgets supplémentaires consacrés à l'intégration sur place en Gambie, au Ghana, en Côte d'Ivoire et en Guinée, ainsi que les fonds destinés au rapatriement des réfugiés mauritaniens à partir du Sénégal.

Budget et dépenses pour l'Afrique occidentale (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Bénin	1 655 737	0	1 655 737	1 576 414	0	1 576 414
Côte d'Ivoire	6 238 414	3 025 139	9 263 553	6 107 562	1 630 992	7 738 554
Gambie	91 977	548 492	640 469	73 956	155 669	229 625
Ghana	5 410 570	2 354 878	7 765 448	5 000 843	583 872	5 584 715
Guinée	5 814 117	1 454 130	7 268 247	5 582 519	1 087 112	6 669 632
Guinée-Bissau	27 589		27 589	0	0	
Libéria	12 192 492	0	12 192 492	11 068 199	0	11 068 199
Mali	108 215	0	108 215	75 970	0	75 970
Nigéria	2 945 387	0	2 945 387	2 672 363	0	2 672 363
Sénégal ¹	6 990 536	2 356 476	9 347 012	6 862 080	2 141 593	9 003 673
Sierra Leone	4 850 103	0	4 850 103	4 477 006	0	4 477 006
Togo	1 194 497	0	1 194 497	1 015 551	0	1 015 551
Activités régionales ²	5 156 770	269 262	5 426 032	4 345 387	269 262	4 614 649
Total	52 676 404	10 008 377	62 684 781	48 857 850	5 868 500	54 726 350

¹ Inclut le Centre d'appui régional à Dakar.

² Inclut l'assistance sous forme de soins et d'entretien, le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et l'assistance à la réinstallation en faveur des réfugiés urbains gérés par le Bureau régional au Sénégal.

Note: N'inclut pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».

Contributions volontaires pour l'Afrique occidentale (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Sous-région de l'Afrique occidentale	Canada	1 916 933		1 916 933
	Cour pénale internationale	68 960		68 960
	Danemark	2 024 292		2 024 292
	États-Unis d'Amérique		883 500	883 500
	Finlande	1 430 615		1 430 615
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	586 500		586 500
	Liechtenstein	95 602		95 602
	Suède	6 501 951		6 501 951
Sous-total - Afrique occidentale		12 624 852	883 500	13 508 352
Côte d'Ivoire	Espagne		408 826	408 826
	États-Unis d'Amérique	518 501	685 152	1 203 653
	Fondation des Nations Unies (États-Unis)	23 452		23 452
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)		747 666	747 666
	Fonds de l'OPEP pour le Développement international	167 500		167 500
Sous-total - Côte d'Ivoire		709 453	1 841 644	2 551 097
Gambie	Espagne		145 571	145 571
Sous-total - Gambie			145 571	145 571
Ghana	Espagne		497 908	497 908
	États-Unis d'Amérique	2 814		2 814
	Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine	109 461		109 461
Sous-total - Ghana		112 275	497 908	610 183

Affectation	Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Guinée	Espagne		285 824	285 824
	États-Unis d'Amérique		651 000	651 000
	Fondation des Nations Unies (États-Unis)	87 000		87 000
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	172 472		172 472
Sous-total - Guinée		259 472	936 824	1 196 296
Libéria	Espagne	37 037		37 037
	États-Unis d'Amérique	3 067 300		3 067 300
	Fondation des Nations Unies (États-Unis)	365 000		365 000
	Fonds de l'OPEP pour le Développement international	330 474		330 474
	Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix	1 425 003		1 425 003
	Japon	206 612		206 612
Sous-total - Libéria		5 431 426		5 431 426
Nigéria	Royaume-Uni	8 462		8 462
Sous-total - Nigéria		8 462		8 462
Sénégal	États-Unis d'Amérique	58 774		58 774
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	41 055		41 055
Sous-total - Sénégal		99 829		99 829
Sierra Leone	États-Unis d'Amérique	702 150		702 150
	Fondation des Nations Unies (États-Unis)	64 500		64 500
Sous-total - Sierra Leone		766 650		766 650
Total		20 012 419	4 305 447	24 317 867

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».

